



LIVRET D'ACCUEIL

RÉSIDENCE ARNOUL



Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

Résidence ARNOUL

65 rue Montluc – 62610 ARDRES

☎ 03.21.35.42.33

💻 ehpad-resid-arnoul-ardres@nordnet.fr

Site internet : <http://ehpad-residencearnoul.fr/>

Compte Facebook : <https://www.facebook.com/EHPAD-R%C3%A9sidence-Arnoul-909140406093744/>

SOMMAIRE

Préambule	2
I. Présentation de l'établissement.....	3
II. Modalités de fonctionnement.....	5
III. Les frais de séjour	5
IV. La vie à la Résidence Arnoul – les prestations.....	6
<i>b) Le linge</i>	<i>6</i>
<i>c) La surveillance médicale.....</i>	<i>6</i>
<i>d) Les animations.....</i>	<i>7</i>
<i>e) La restauration</i>	<i>9</i>
<i>f) L'esthétique, la coiffure.....</i>	<i>9</i>
<i>g) Les sorties</i>	<i>10</i>
<i>h) Les visites.....</i>	<i>10</i>
<i>i) Le culte.....</i>	<i>10</i>
<i>j) Les animaux.....</i>	<i>10</i>
<i>k) La télévision et le téléphone</i>	<i>10</i>
<i>l) La sécurité des biens et des personnes.....</i>	<i>10</i>
V. Encadrement professionnel	11
VI. Règlements divers applicables.....	11
VII. Conseil de vie Sociale	11

PRÉAMBULE

Madame, Monsieur,

*La Direction et l'ensemble du personnel vous souhaite la bienvenue.
Toutes nos équipes professionnelles sont à votre disposition pour contribuer à
votre bien-être et à une vie collective harmonieuse dans le cadre d'un projet
d'accompagnement personnalisé.*

*La direction et les équipes sont fortement impliquées dans la démarche qualité
afin d'apporter aux aînés : « de la vie aux jours et non des jours à la vie ».*

La Direction.

I. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'EHPAD « Résidence Arnoul » est un établissement public autonome d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.



- **Historique et situation géographique de l'EHPAD « Résidence Arnoul »**

Ancien Hospice civil d'Ardres, l'établissement a été transformé en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et reconstruit rue Montluc à Ardres, en 1993. En 2014, des travaux d'extension ont été réalisés, la capacité d'accueil a été augmentée de 54 à 72 places, et une Unité de Vie Alzheimer de 12 places a été créée, afin d'accueillir des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou de troubles apparentés.

La localisation de l'établissement est un véritable point fort, en effet il se trouve plein cœur du centre-ville et bénéficie ainsi de tous les commerces et services publics à proximité (hôtel de ville, la poste, transports en commun, le marché, les lacs, l'Église etc.)



- **Public accueilli**

L'EHPAD accueille des personnes âgées dépendantes âgées de 60 ans et plus, et est habilité à l'aide sociale. En dessous de l'âge requis, il est possible d'intégrer l'établissement mais sur dérogation, délivrée par le Département du Pas-de-Calais.

- **Capacité d'accueil**

L'extension architecturale récente permet désormais à la Résidence Arnoul de disposer d'une capacité d'accueil totale de **70 lits en hébergement permanent** et exclusivement en chambres individuelles.

⇒ Nous disposons donc de 58 chambres individuelles dont 2x2 communicantes et **12 places sécurisées en Unité de Vie Alzheimer.**

L'établissement dispose également de **2 lits d'hébergement temporaire** afin de permettre aux personnes âgées dépendantes qui le souhaitent de réaliser des courts séjours, en prévision d'une éventuelle entrée définitive ou dans le cadre du droit au répit des proches aidants.

L'établissement est organisé en plusieurs lieux de vie dont :

- Les Marronniers : L'unité de vie Alzheimer située au rez-de-jardin
- Les Tilleuls au rez-de-chaussée,
- Le Grand Lac au rez-de-chaussée,
- Les Bastions au rez-de-chaussée,
- Les Carmes à l'étage,
- La Poterne à l'étage.

Un patio, une pergola, des bancs, des fauteuils vous attendent dès les premiers beaux jours jusqu'aux belles journées d'automne. Dans l'enceinte, nous disposons d'un parking visiteurs et personnel (places réservées).



II. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

L'admission : L'accueil administratif est ouvert du **lundi au vendredi de 8h30 à 16h30**. Un dossier de demande d'admission (partie administrative et médicale) disponible sur place ou sur le site internet de l'établissement devra être complété et remis à l'établissement.

La direction encourage les familles et les bénéficiaires à visiter la structure avant la demande d'admission. A l'issue de la visite de pré admission et après avis du médecin coordonnateur, l'admission est prononcée par le directeur, en fonction des places disponibles. Un contrat de séjour est alors établi.

Le dossier de demande d'Aide Sociale et la liste des pièces à fournir sont à retirer au CCAS de la mairie du lieu de résidence. Une priorité est donnée aux personnes originaires de la commune et des communes avoisinantes.

III. LES FRAIS DE SEJOUR

Ils se décomposent de la manière suivante :

- Le tarif d'hébergement,
- Le tarif dépendance.

Les tarifs sont fixés annuellement par le Président du Conseil Général du Pas-de-Calais sous forme d'arrêté. Les frais de séjour sont facturés à terme échu pour les bénéficiaires de l'aide sociale et d'avances (le premier de chaque mois) par les bénéficiaires « payants »

Au 01/01/2019, le tarif journalier d'hébergement est de **62.78 €**.

Concernant le tarif dépendance :

Pour les personnes évaluées en GIR 1/2 : **19.54 €**

Pour les personnes évaluées en GIR 3/4 : **12.40 €**

Pour les personnes évaluées en GIR 5/6 : **5.26 €**

Les aides existantes :

Vous pouvez bénéficier, sur votre demande, de plusieurs aides :

- L'ALS (Allocation Logement Sociale).
- L'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie, dépendance)
- L'Aide Sociale est versée par le Conseil Général du Pas-de-Calais pour financer le séjour moyennant 90% des ressources.

Toutes ces aides sont soumises aux conditions de ressources. Notre équipe reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant l'obtention de ces aides et allocations. Les modalités financières, ainsi que les conditions de révisions et de facturation,

sont définies dans le contrat de séjour. Les tarifs journaliers en vigueur sont annexés au même contrat de séjour.

IV. LA VIE A LA RESIDENCE ARNOUL – LES PRESTATIONS

a) La chambre

La résidence met à la disposition de ses résidents des chambres individuelles bénéficiant toutes de :

- ❖ Salle de bain adaptée avec douche, lavabo et w.-c.,
- ❖ Mobilier (lit médicalisé, armoire, chevet et fauteuil),
- ❖ Prise de téléphone
- ❖ Prise de télévision
- ❖ Système d'appel-malade pour renforcer la sécurité.



La chambre peut être personnalisée par le résident, dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité. Un état des lieux est établi. Les couples peuvent être accueillis dans deux chambres individuelles communicantes au sein de la structure. Deux petits salons confortables sont répartis dans l'unité pour l'accueil des visiteurs.

b) Le linge

Le linge hôtelier est fourni par l'établissement. La liste du trousseau est remise à l'admission. Les vêtements du résident seront marqués (nom/prénom) par les familles et/ou proches. Ils seront ensuite entretenus par le service lingerie, à l'exception du linge délicat (exemple : les types Damart) qui sera entretenu par la famille ou un prestataire extérieur. Dans ce dernier cas, les frais restent à la charge du résident.

Nous rappelons qu'il est interdit de laver du linge dans le lavabo de la chambre et de l'y faire sécher.

c) La surveillance médicale

L'établissement est doté d'un personnel soignant qualifié mis à votre service. Leur accompagnement s'inscrit dans le respect de la Charte des droits de la personne accueillie et dans la promotion de la bien-être.

L'équipe :

- Un médecin coordonnateur
- Un cadre de santé
- IDE,
- AS/AMP
- Auxiliaire de soins en gérontologie (ASG)
- ASHQ
- Un psychologue

Elle effectue le suivi des prescriptions du médecin référent que vous avez choisi, sachant que les médecins autorisés à exercer dans la résidence se sont engagés à respecter nos protocoles de soins.

Une personne de confiance peut être désignée, elle vous aidera à prendre une décision liée à un traitement ou à un acte chirurgical. Doté d'un système d'appel-malades, tout résidents peut joindre de jour comme de nuit les professionnels de l'établissement.

d) Les animations

La Résidence propose, chaque jour, avec l'aide d'un personnel dédiée à l'animation, diverses activités telles que : **gymnastique douce, ateliers mémoire, pâtisserie, peinture, chant, jeux de société, lecture du journal, film et documentaire, etc.**



Ces activités se déroulent dans une salle conviviale. Une borne musicale et ludique est également en place. Depuis 2018, l'établissement est également équipé d'un parcours de santé, pour encourager et promouvoir la motricité des résidents.



L'unité UVA propose, dans un espace détente et relaxation, des activités à visée thérapeutique de type **snoezelen**, en stimulant et exploitant quotidiennement les 5 sens. Des activités spécifiques sont communes à l'EHPAD et UVA notamment **la sortie au marché d'Ardres**.

Des échanges avec les écoles de la ville, les autres EHPAD de la région, les équipes de bénévoles, les animateurs extérieurs, maintiennent le résident dans un environnement social et ludique. **Les anniversaires sont fêtés chaque mois** avec l'ensemble des résidents de l'établissement.

Les sorties collectives avec lesquelles une contribution financière peut parfois être demandée, sont encadrées par un personnel compétent et dynamique. La résidence Arnoul dispose de véhicules de transport lorsqu'il s'agit de sorties se déroulant sur la région.

L'établissement s'attache à garantir un accompagnement personnalisé et individualisé. A cet effet, il propose aux résidents des animations « personnalisées », accès sur le bien-être telles que : **le bain thérapeutique, les soins esthétiques**.



e) La restauration

La plus grande attention est apportée aux repas dans l'établissement. Préparés sur place par une équipe compétente, ils sont à la fois servis dans la salle à manger de l'EHPAD et dans celle de l'UVA. Il est également possible pour les résidents de prendre les repas en chambre, sur leur demande ou pour des raisons de santé.



Les résidents donnent leur avis quant aux menus par l'intermédiaire de la Commission des menus. Les régimes médicamenteux prescrits et les aversions alimentaires sont respectés. La restauration intègre également les usagers confessionnels par des menus de substitution.

Des repas à thèmes sont proposés chaque mois. L'établissement s'engage également 2 fois par an à réunir les résidents et leurs proches autour du « repas des familles ».

Famille ou amis peuvent déjeuner avec le résident sous certaines conditions. Une table d'hôte est prévue dans une salle dédiée afin de préserver l'intimité des résidents et de leurs proches.

En cas de déjeuner à l'extérieur, le résident en informera le secrétariat.

f) L'esthétique, la coiffure

Un salon de coiffeur est à disposition de coiffeuses et coiffeurs professionnels.

Des esthéticiennes peuvent également y opérer. L'établissement garantit aux résidents le libre choix du ou des coiffeurs intervenant pour leur soin.

L'établissement propose à raison d'une fois par semaine, l'intervention d'une coiffeuse : Mardi après-midi de 13h30 à 17h.

Les résidents de l'UVA peuvent se faire coiffer et recevoir des soins esthétiques par des professionnels, au sein de leur unité, dans la salle « bien-être ».

La charge financière des prestations doit être assumée par le résident sans pouvoir engager la responsabilité de la résidence.



g) Les sorties

En EHPAD : le résident est libre d'aller et venir dans la résidence.

En cas de sortie hors de l'établissement, il est nécessaire d'informer le personnel de votre destination afin de pouvoir vous aider le cas échéant.

Dans le cas de désorientation, certaines restrictions seront apportées par l'équipe soignante et la direction.

En UVA : Les sorties du résident sont obligatoirement accompagnées par un membre du personnel, la famille ou la personne de confiance.

h) Les visites

Les visites sont libres, toutefois, elles sont recommandées à partir de 11h et jusqu'à 18h.

Pour l'UVA, les visiteurs utiliseront l'interphone pour accéder à la structure sécurisée.

i) Le culte

La pratique des différents cultes est possible. La visite d'un représentant de votre culte est possible sur demande auprès des membres de notre équipe. Une célébration ou une messe est proposée une fois par mois selon les disponibilités du prêtre, dates affichées à l'entrée.

j) Les animaux

Lors d'une visite, les animaux sont autorisés sauf dans la salle à manger et sur les lits. Ils ne doivent présenter aucun danger pour les résidents. Dans le cas contraire, la direction se verra leur interdire l'accès.

k) La télévision et le téléphone

Chaque chambre dispose de prises téléphone et télévision. Nous attirons l'attention sur la possibilité que l'utilisation intempestive de cette installation par toute autre personne que le résident, ne pourrait impliquer la responsabilité de l'établissement.

l) La sécurité des biens et des personnes

- Biens :

L'établissement, ouvert à tous, ne peut garantir vos valeurs et espèces. Déposez-les auprès du Trésorier de la commune, sachant que la récupération totale ou partielle ne pourra être effectuée qu'aux heures d'ouverture de la Trésorerie.

Sur demande, vous pouvez disposer d'un petit coffre à code installé dans votre chambre. Vos prothèses sont également sous votre contrôle.

En cas de vol, perte ou casse, la responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée qu'en cas d'implication avérée.

- Personnes :

En cas de forte chaleur, la résidence dispose de deux salles climatisées au sein de l'EHPAD, et deux en UVA. En outre, le plan bleu, peut, à tout moment, mobiliser l'ensemble des acteurs quotidiens dans la gestion de crise sanitaire, épidémique ou autre. Pour assurer la sécurité, des contrôles d'identité peuvent être effectués par le personnel.

Les portes de la Résidence sont fermées de 21h à 7h ; une équipe de soignants assure la surveillance de nuit.

Des dispositifs de sécurité sont également installés dans la résidence : bips appel malade, détecteurs incendie, extincteurs, portes coupe-feu, ascenseurs asservis. Lisez les consignes affichées et suivez, en cas de sinistre les consignes du personnel qui a été formé pour faire face à ces circonstances.

Il est strictement interdit de fumer au sein de la structure. Le jardin est à la disposition des fumeurs. Il est également prohibé d'amener au résident de l'alcool et des médicaments extérieurs à la dernière prescription médicale, tout problème constaté engagerait la responsabilité de son auteur.

V. ENCADREMENT PROFESSIONNEL

Les personnels sont soumis à un ensemble de règles parmi lesquelles :

- Secret des informations personnelles et médicales
- Interdiction de recevoir, de la part de résident (article 209 du Code civil), tout pourboire ou don d'objet.
- Le respect de l'intégrité du résident, notamment la Résidence rappelle que tout fait de malveillance ou de maltraitance commis à autrui est passible de sanctions disciplinaires et/ou judiciaires.

L'ensemble de ces règles est repris dans le règlement intérieur des personnels de l'établissement.

VI. REGLEMENTATIONS DIVERSES APPLICABLES

Le résident peut avoir communication de son dossier médical directement ou par l'intermédiaire d'un médecin. Il peut également en avoir copie, le coût de reproduction étant à sa charge. La désignation d'une personne de confiance est aussi un droit que nous vous demandons de formaliser, en acceptation ou en refus, lors de votre admission.

Lors de votre demande d'admission diverses informations sont enregistrées et traitées par voie informatique dans Via Trajectoire. Ces informations sont consultables.

En cas de litige entre le résident et l'établissement, vous pouvez obtenir la médiation d'une personne qualifiée.

VII. CONSEIL DE VIE SOCIALE

Il est composé de résidents, de représentants des résidents, de membres du personnel et de l'organisme gestionnaire de la structure. Il se réunit trois fois par an. Sa compétence, consultative, s'exerce sur tous les domaines relatifs au quotidien (repas, animations, sorties...) ainsi qu'à certains aspects exceptionnels tels que le règlement de fonctionnement, tarifs, travaux...